

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2017

Présents : MAITRE Jean-Louis, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud, BURON Nicole, LAMBEY Dominique, CLERC Jean-Philippe, AUCLAIR Daniel, VINCENT Jean-Louis, JOBEZ Lucie

Excusés : ROBELIN Anthony, TURIN Christian, TOURNIER Laurence, GUICHARD Bruno

Secrétaire de séance : FEBVRE Pascal

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 30 juin 2017
- 3 Compte rendu des réunions
- 4 Location du logement 1^{er} étage Bâtiment de la Poste
- 5 Affouage (date et règlement)
- 6 Inauguration esplanade Monument aux Morts
- 7 Commenaille'ries
- 8 Point sur les travaux
- 9 Salle des Fêtes
- 10 Station d'épuration « Les Berges de l'Etang »
- 11 Information Fab Lab
- 12 Cimetière
- 13 Urbanisme
- 14 Informations diverses

| | Présents | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----|----------|------|--------|------------|
| 15 | 11 | 11 | | |

2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 30 JUIN 2017

| | Présents | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----|----------|------|--------|------------|
| 15 | 11 | 11 | | |

3) COMPTE RENDU DES REUNIONS

03/07/2017 : conseil d'école maternelle et élémentaire

Maternelle : effectif : 47 légère diminution des effectifs (4 enfants en moins). Les deux ans ne sont pas acceptés pour l'instant. Pas de changement dans l'organisation. 6 séances de piscine qui se sont bien passées. Le projet d'école se terminait cette année pas de projet prévu pour la prochaine rentrée.

Elémentaire : une année pour la première fois à trois classes. La rentrée 2017/2018 marque une stagnation des effectifs. Fin du projet d'école et pas de nouveau prévu.

04/07/2017 : conseil d'administration AMJ

Ce conseil d'administration avait pour but essentiel d'élire un nouveau président et le bureau. Monsieur MAMET, Maire des Rousses, fut renouvelé dans son mandat. Monsieur le Maire, Jean-Louis MAITRE ne souhaitait pas être Président, bien qu'ayant été fortement sollicité, il souhaitait quitter le secrétariat général, poste qu'il occupait depuis 14 ans. Il fut élu 1^{er} Vice-président, Madame Evelyne COMTE, 2^{ième} Vice-présidente, Monsieur Grégoire DURANT, secrétaire général, Monsieur Roger REY, trésorier, et les membres du bureau : Madame Françoise BENOIT, Madame Arlette GUICHARD et Madame Sandrine GAUTHIER-PACOUD.

Suite à un débat rapide il a été décidé de demander à l'AMF d'intervenir auprès du gouvernement pour avoir un moratoire sur l'année 2017/2018 concernant les rythmes scolaires ainsi qu'un courrier aux députés concernant les indemnités de gestion des trésoriers.

05/07/2017 : CLECT

Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Election du président : Jean-Louis MAITRE et du premier Vice-président : Michel BRUTILLOT. Présentation du rôle et du fonctionnement de la commission.

06/07/2017 : rencontre avec la société Orange

Projet d'implantation d'un pylône de téléphonie mobile pour alimenter Commenailles en 4G. L'opérateur avait envisagé un point route de Froideville mais après visite sur place 2 points ont été retenus. Il s'agit d'un emplacement rue du Fays à l'entrée du bois et l'autre vers le bosquet de bois à côté du terrain de foot et du hangar communal.

Le conseil d'adjoint préfère cette dernière possibilité qui est plus centrale et arroserait mieux l'ensemble du bourg et les hameaux. Le conseil municipal émet un avis favorable également par rapport à cette proposition. Cette première phase faite, si le site est retenu, il faudra encore compter 24 mois entre les études administratives diverses, les études économiques et les travaux.

06/07/2017 : commission finances

1^{er} bilan à mi-parcours de l'état de la trésorerie et de la consommation budgétaire. La trésorerie laisse une grande marge de manœuvre et la consommation budgétaire globale est à environ 43% du prévisionnel. Présentation de l'avenir avec une baisse importante de revenus : perte du FPIC, baisse de dotation, fin de la DGF bonifiée.

07/07/2017 : inauguration Baudin

Première manifestation d'importance sur ce site. Il y avait foule pour cette grande première du street art. Il faut reconnaître que le travail fait par les artistes sur le site est spectaculaire et vaut la visite. La partie musée n'est, quant à elle, pas encore terminée mais permet d'admirer des œuvres de grands noms de cet art particulier.

11/07/2017 : commission économique pays

Première réunion dans le cadre de la réactualisation du SCOT.

22/23/07/2017 : fête de Commenailles

Les nouvelles règles mises en place sur la fête ainsi que les règles de sécurité tant pour la protection de la zone de tir que pour la sécurité dans le cadre de l'état d'urgence ont permis un déroulement serein. Le feu d'artifice a été apprécié. Le conseil réaffirme sa volonté de faire que la fête soit une fête pour les familles dans le cadre d'une grande convivialité et une réflexion sera menée pour trouver comment faire pour que cet aspect soit encore plus présent.

4) Location du logement du 1^{er} étage de l'ancienne poste

Monsieur le Maire explique que le logement ci-dessus précité a trouvé une nouvelle locataire en la personne de Madame Amandine Imbert. Cette dernière intégrerait le logement au 1^{er} août 2017. Le loyer s'élève à 426.98 € hors charges. Des travaux vont avoir lieu fin septembre et dureront environ 3 mois. Ils ont pour but de permettre l'accessibilité aux différents commerces ou services et seront source de gêne. La nouvelle locataire a été avertie.

| Délibération N° 1/28/07/2017 | | Date : 28/07/2017 | | |
|---|-----------------|--|---------------|-------------------|
| Vu les explications données par M. le Maire. Vu le montant du loyer que le conseil ne souhaite pas augmenter. Vu l'accord avec la locataire après une visite et un état des lieux et l'acceptation du bail proposé. | | Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents accepte de louer cet appartement à Mme Amandine Imbert pour un loyer de 426.98 € hors charge. Il mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et avertir la locataire des nuisances qu'elle devra supporter pendant le temps des travaux. | | |
| | Présents | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 15 | 11 | 11 | 0 | 0 |

5) Affouage

Monsieur le Maire explique que nous arrivons à la période de distribution des affouages et qu'il convient de fixer les dates d'inscription, de fixer le montant de la taxe. Le règlement fera l'objet d'une délibération au conseil d'août. Il ne devrait pas beaucoup évoluer sauf proposition nouvelles de la part de l'ONF. Les affouagistes pour leur inscription devront se munir d'une attestation d'assurance responsabilité civile, retirer et signer le règlement d'affouage et effectuer le paiement de cette taxe.

| Délibération N° 2/28/07/2017 | | Date : 28/07/2017 | | |
|--|-----------------|---|---------------|-------------------|
| Vu les explications données par M. le Maire. Vu les propositions faites par Monsieur Turin. | | Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide que l'inscription des affouagistes se fera le samedi 23 septembre 2017 entre 9h et 12h, passé le 30 septembre 2017 si cette procédure n'est pas respectée les affouagistes ne l'ayant pas respectée seront exclus du rôle d'affouage. Fixe le montant de l'affouage à 50 €. Fixe la date de distribution du taillis au samedi 14 octobre 2017 à 10h 00 au stade. | | |
| | Présents | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 15 | 11 | 11 | 0 | 0 |

6) Inauguration esplanade du souvenir

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 27 mai 2016 il avait, en questions diverses, présenté une demande des anciens combattants d'Algérie pour la création d'une place ou d'une rue en mémoire de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars 1962. Le conseil municipal avait proposé plutôt un espace du souvenir, par exemple la placette du monument aux morts, et que cet espace fasse référence aux différents conflits des deux grandes guerres et aux conflits d'Algérie et d'Indochine.

Il a ensuite été décidé qu'une plaque sur un poteau soit placée à l'entrée de l'espace commémoratif vers le monument aux morts du côté de l'église. La composition de cette plaque a été validée et achetée auprès de la société Signaux Giraud. La cérémonie d'inauguration aura lieu **le samedi 16 septembre 2017 à 10h30 heures**. Il est programmé d'envoyer des cartons d'invitations à partir du 15 août pour les personnalités et de prévenir la population à compter de début septembre. Nicole Buron a trouvé une harmonie qui jouera pour les différentes sonneries et pour la Marseillaise. La liste des invités établie par le conseil d'adjoints est présentée au conseil pour validation.

7) Commenaille'ries

Monsieur le Maire rappelle les Commenaille'ries sont organisées conjointement par l'ABC dans le cadre de la convention de partenariat avec la communauté de communes et par la mairie. Il demande donc aux conseillers présents, non membre de l'ABC, de bien vouloir participer à l'organisation et de se rapprocher de Nicole Buron ou Martine Laforest pour savoir où sont les besoins en termes de main d'œuvre.

Cette manifestation a lieu le 26 août 2017. Il rappelle également que ce sont des spectacles de rue avec cette année les pêcheurs de rêves, la participation du colombier des arts de Plainoiseau et cirko senso. Par ailleurs la municipalité participe financièrement pour cette manifestation au travers d'une subvention d'un montant de 1 200 €. Il présente la demande de subvention de l'ABC pour une manifestation dont le montant des dépenses est estimé à 5 000 €.

| Délibération N° 3/28/07/2017 | | Date : 28/07/2017 | | |
|--|----------|--|--------|------------|
| Vu les explications données par M. le Maire. Vu la volonté de la municipalité de maintenir cette manifestation et de la pérenniser. Vu la demande faite par l'ABC. | | Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide d'allouer une subvention de 1 200 € pour les spectacles des commenaire'ries. | | |
| | Présents | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 15 | 11 | 11 | 0 | 0 |

8) Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours :

- la rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie sera terminée le mercredi 2 août et les premières visites de location ont pu démarrer,
- la Maison de l'Haut au Vernois est occupée par l'ALSH bien que tout le mobilier ne nous ait pas encore été livré. Le logement est prêt à louer. Il reste à mettre les tapis de décrottage. Monsieur Bruno Guichard a réalisé un plan d'aménagement pour la placette devant. Nous validerons les aménagements après la réunion d'août qui se déroulera sur place pour sa deuxième partie. Le géomètre est commandé pour le bornage du petit morceau de la parcelle voisine que nous voulons acheter pour permettre le passage des engins tout autour du bâtiment,
- les corbeilles au-dessus des ouvertures du salon de coiffure sont en cours de rénovation. Elles pourraient être remises en place en septembre,
- le démarrage des travaux pour la rénovation de la salle polyvalente et pour l'accessibilité de l'ancienne poste devrait se faire courant septembre. Ils devraient durer environ 3 mois,
- devis d'éclairage pour l'esplanade vers le monument aux morts et l'éclairage des marches et du portail d'accès des écoles : le montant est de 3 810,85 € HT. La réflexion va être poursuivie pour voir si une solution moins onéreuse ne pourrait pas être trouvée.
- demande d'un devis pour des panneaux de signalisation de la rue des Berges de l'Etang : 357,02 € HT. Le devis est validé et la commande peut être passée.

9) Salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que nous avons demandé une étude pour la rénovation du bâtiment de la salle des fêtes et que celle-ci a fait l'objet d'une demande en DETR. L'accord favorable nous permet de lancer ces travaux. Monsieur le Maire a donc demandé à Mme Cartallier de préparer le projet définitif et d'inclure une étude sur l'isolation de l'ensemble du bâtiment ainsi que sur une éventuelle climatisation. Le conseil valide cette proposition.

Ce dossier pourra donc entrer dans sa phase travaux du 9 avril 2018 au 10 juillet 2018 puisque nous avons bloqué toutes les locations sur cette période.

10) Station d'épuration des Berges de l'Etang

Monsieur le Maire rappelle que suite à un grave problème technique la station d'épuration traitant les eaux usées des lotissements Charmois, Sarrazin, Berges de l'Etang et la rue des Etanchots a fait l'objet de travaux de remise en état. Il rappelle que ces problèmes techniques n'ont pas remis en cause le fonctionnement de l'épuration et du traitement des eaux usées.

Une demande d'autorisation de travaux avait été faite et des préconisations de mise en sécurité des rejets faite auprès de la police de l'eau et accordée ont été mise en place. Les deux silos de récupération des déchets organiques ont été totalement vidangés et un système permettant de contenir les effluents a été mis en place. Ces travaux se sont déroulés entre le 22/06/2017 et 28/06/2017. Cependant le dispositif de traitement par bio disques était lui en fonction dès le 26/06/2017.

Outre le changement d'axe et des paliers, il a également fallu changer le moteur réducteur et la pompe de refoulement des boues. Le montant de cette intervention avec les différents changements de matériel s'élève à environ 20 000 €. Une procédure judiciaire va être engagée puisque lorsque le défaut a été constaté la garantie décennale courrait encore.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a dû répondre à des personnes suite à des rumeurs qui circulaient dans le lotissement des berges de l'étang. Monsieur le Maire invite les personnes qui en sont à l'origine de vérifier leurs sources en Mairie avant de diffuser de fausses informations et aux personnes qui se posent des questions à venir les poser en Mairie.

Monsieur le Maire fait donc les rappels suivants :

La structure est bien dimensionnée, elle était prévue pour couvrir le besoin de ce secteur. Si une extension de la rue des étanchots devait voir le jour les logements seraient en assainissement autonome. Le coût des travaux réalisés pour la remise en état de la station fait l'objet d'un litige et d'un contentieux mais en aucun cas le montant de ces travaux ne sera répercuté aux habitants raccordés à la station. Le montant de ces travaux sera absorbé par le budget général.

Concernant l'augmentation de la taxe il précise que celle-ci est infime et avait pour but de ne pas décrocher par rapport aux coûts réels d'entretien. Il rappelle que le montant de la taxe ne couvre pas l'intégralité des frais de fonctionnement et que donc une partie est prise en charge par le budget général de la commune. Il rappelle également que l'explication du non-respect des règles d'utilisation de la station est faite pour une prise de conscience mais qu'effectivement ces incivilités pèsent d'une part sur les coûts de fonctionnement et d'autre part sont indécentes par rapport au travail fait par les employés.

Enfin Monsieur le Maire explique qu'une habitation en assainissement non collectif impose la création et l'installation de son dispositif de l'ordre de 7 000 € à 10 000 € et ensuite les frais de fonctionnement : frais d'électricité, vidange, contrat d'entretien qui peuvent varier entre 300 € à 500 €/an selon les dispositifs. Le montant moyen de la redevance sur une année varie entre 150 et 220 €. Afin de pouvoir monter un dossier suite au dysfonctionnement et ester en justice si besoin il convient d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

| Délibération N° 4/28/07/2017 | | Date : 28/07/2017 | | |
|--|-----------------|---|---------------|-------------------|
| Vu les explications données par M. le Maire. Vu les problèmes rencontrés sur la station d'épuration Vu que ces incidents se sont déroulés avant la fin de la garantie décennale Vu la nécessité de pouvoir être plus réactif lors de litige | | Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à ester en justice. | | |
| | Présents | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 15 | 11 | 11 | 0 | 0 |

11) Information Fablab

Monsieur Jean Philippe Clerc, Président du Fablab explique que celui-ci ne sera pas fermé cet été et que des formations pour les jeunes seront lancées en septembre. Un nouveau projet est lancé pour organiser des formations par des formateurs professionnels pour les bénévoles du fablab de Commenailles mais aussi pour les bénévoles d'autres fablab. Ces formations seront subventionnées à 80% et le reste sera pris en charge par une participation du fablab et des bénévoles. Un partenariat avec la CCI sera signé mi-septembre pour une présentation du Fablab aux entreprises. Une demande de subvention à la région a été faite pour les investissements du fablab (50%).

12) Suivi des travaux groupe de travail cimetière

Monsieur Daniel Auclair explique que le groupe de travail a bien avancé sur ce dossier. Concernant l'ossuaire 3 devis ont été reçus. Ils sont présentés au conseil qui décide de retenir l'entreprise Tannier pour un montant de 1 800 €. Le nouveau plan informatisé va être réactivé pour arriver à un plan utilisable avant la fin de cette année. Pour ce faire nous avons fait prendre et nous allons à nouveau faire prendre des photos aériennes du cimetière.

Nous avons également décidé de travailler sur l'aspect général du cimetière et Monsieur le Maire rappelle le postulat de base à savoir : rendre un aspect plus agréable visuellement au cimetière, particulièrement dans sa première partie ; éviter les traitements phytosanitaires, redéfinir le règlement pour les interventions des entreprises afin de ne pas avoir à supporter des dégradations dues à l'emploi de véhicules trop importants.

Des entreprises ont été contactées et certaines ont fait des propositions sur l'aménagement des allées, la reprise des écoulements des eaux pluviales. Les propositions d'aménagements des allées ne prennent toute fois pas complètement la volonté de ne plus passer de produits phyto sanitaires et toutes les entreprises n'ont pas répondu. Il conviendra de traiter de ce dossier sensible lors d'une réunion ou l'ordre du jour sera allégé.

Concernant le caveau d'attente, nos différents interlocuteurs nous déconseillent de faire cet investissement qui au regard des expériences n'a pas fait preuve d'utilité. Par ailleurs il n'y a pas d'obligation légale. Le travail de réécriture du règlement du cimetière est en cours.

| Délibération N° 5/28/07/2017 | | Date : 28/07/2017 | | |
|--|----------|--|--------|------------|
| Vu les explications données par Monsieur Auclair. Vu les différents devis proposés. | | Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents choisi l'entreprise Tannier pour l'achat et la mise en place d'un ossuaire pour un montant de 1 800 €. Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires. | | |
| | Présents | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 15 | 11 | 11 | 0 | 0 |

13) Urbanisme

Déclaration de travaux déposée :

ROBELIN Anthony : modification façade – 425 Rue du Champ de Foire

Déclaration de travaux refusée :

SCI ELYA (Rigault Laurent) : extension toiture, création locaux de stockage, habillage façade – 170 rue des Combes

Déclaration de travaux acceptée :

ROBELIN Anthony : modification façade 425 Rue du Champ de Foire

Permis de construire refusés :

MORON Régis/PARIS Isabelle : réhabilitation et extension d'une maison individuelle comprenant des démolitions – 1205 rue de la Perche – La Piotière

PUTIGNY Maxime : construction d'une maison d'habitation – Rue Sarrazin

Permis de construire déposés :

LUHRING Frank : abri de jardin et abri à cheval – 1010 Rue de l'Haut – Le Vernois

PUTIGNY Maxime : construction d'une maison d'habitation – Rue Sarrazin (2^{ème} dépôt)

LONS ENROBE : création abri à granulats – Le Champ à l'Asne

GAEC DE LA CORNE/CAUVARD Guillaume : Tunnel de stockage – Rue de l'Haut – Le Vernois-

14) Informations diverses : Néant.

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE

